

Votre collaboration

Pour réaliser ces engagements et mieux vous servir, nous comptons sur votre collaboration, votre ponctualité et votre courtoisie.

Vos commentaires et votre participation à nos sondages nous permettront de maintenir et d'améliorer nos services.

Pour nous joindre

Téléphone :

Québec : 418 643-4817
Ailleurs au Québec (sans frais) : 1 800 643-4817

Adresse :

**Ministère du Travail
Bureau du sous-ministre**
200, chemin Sainte-Foy, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5S1

Courriel :

Pour obtenir de l'information :
service_clientele@travail.gouv.qc.ca

Pour nous faire part de vos commentaires
ou suggestions :
communications@travail.gouv.qc.ca

Si vous êtes insatisfait des services reçus,
vos plaintes écrites peuvent nous être envoyées
en tout temps à l'adresse suivante :

**Responsable des plaintes
Bureau du sous-ministre
Ministère du Travail**
200, chemin Sainte-Foy, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5S1

Pour tout renseignement supplémentaire,
consultez notre site Internet :

www.travail.gouv.qc.ca

Déclaration de services aux citoyens du ministère du Travail



Notre mission

Assurer aux personnes des conditions de travail équitables et promouvoir des rapports de travail qui favorisent le respect et l'harmonie dans les milieux de travail ainsi que la performance des organisations.

La mission est centrée sur la personne et sur les relations qu'elle entretient avec son milieu de travail. Elle intègre une perspective où convergent, dans un but commun, l'équité et le respect des personnes, la qualité et la performance des milieux de travail.

Nos services

Les services que le Ministère met à la disposition des citoyens sont organisés autour de deux secteurs d'intervention : celui des relations du travail et celui de l'information sur le travail.

Les services en relations du travail :

- La prévention et le règlement des conflits de travail
- La promotion des pratiques exemplaires en relations du travail
- Les enquêtes à la suite de plaintes déposées en vertu de certaines lois du travail
- L'évaluation médicale des victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle

Les services d'information sur le travail :

- L'information générale et l'orientation vers les ressources gouvernementales appropriées
- Le renseignement sur les lois, les droits individuels et collectifs du travail
- La consultation en ligne des citoyens
- La publication de renseignements techniques et scientifiques sur le travail, tant pour le bénéfice des employeurs que celui des syndicats, des spécialistes en relations du travail, des chercheurs, des étudiants et des travailleurs

Nos engagements

Le ministère du Travail possède un personnel compétent et impartial, soucieux d'offrir des services de qualité. Celui-ci s'engage à :

- **vous servir** avec compétence, courtoisie et dans les meilleurs délais;
- **vous fournir l'information** la plus complète et précise possible pour répondre à vos besoins;
- **vous assurer** de la protection et de la confidentialité des renseignements fournis;
- **garantir** l'impartialité nécessaire à la prise de décision;
- **vous fournir un service** accessible;
- **cerner rapidement** l'essentiel de vos besoins et vous fournir la réponse appropriée;
- **utiliser un langage** clair et facile à comprendre dans ses communications verbales et écrites;
- **vous assurer** un service téléphonique d'information générale sans frais partout au Québec;
- **vous répondre** dans les meilleurs délais grâce à un service de messagerie téléphonique qui prend en charge vos communications en tout temps.

Vous simplifier la vie